

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial du produit	: PG Professional - C2 Concentré - Nettoyant Multi-Surfaces-Vitres (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)
Code du produit	: PA00194284 / 97136893
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Fonction ou Catégorie d'usage	: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants), Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)
service.france@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Numéro d'urgence : N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Met. Corr. 1 H290
Skin Corr. 1B H314
Eye Dam. 1 H318

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP)	: Danger
Mentions de danger (CLP)	: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves H290 - Peut être corrosif pour les métaux
Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P260 - Ne pas respirer les vapeurs P280 - Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la : Aucune présence de substances PBT et vPvB.

P&G Professional - C2 Concentré - Nettoyant Multi-Surfaces-Vitres (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

classification

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Butoxydiglycol	(n° CAS) 112-34-5 (Numéro CE) 203-961-6 (Numéro index) 603-096-00-8	10 - 20	Eye Irrit. 2, H319
Caprylyl/Capryl Glucoside	(n° CAS) 68515-73-1 (Numéro CE) 500-220-1	5 - 10	Eye Dam. 1, H318
Hexyloxyethanol	(n° CAS) 112-25-4 (Numéro CE) 203-951-1 (Numéro index) 603-178-00-3	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Skin Corr. 1B, H314
Isopropanolamine	(n° CAS) 78-96-6 (Numéro CE) 201-162-7 (N° REACH) 01-2119475331-43	5 - 10	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318
Alkyl Dimethyl Ethylbenzyl Ammonium Chloride	(n° CAS) 85409-23-0 (Numéro CE) 287-090-7 (Numéro index) 287-090-7	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
Benzalkonium Chloride	(n° CAS) 68391-01-5 (Numéro CE) 269-919-4	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10)

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Cessez d'utiliser le produit.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Boire un peu d'eau pour diluer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Toux. Eternuement.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Douleur intense. Rougeur. Gonflement. Vision brouillée.
- Symptômes/lésions après ingestion : Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie. Non combustible.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
- Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

P&G Professional - C2 Concentré - Nettoyant Multi-Surfaces-Vitres (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre : Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles : Voir la section 10.

Matières incompatibles : Voir la section 10.

Interdictions de stockage en commun : Non applicable.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales

Butoxydiglycol (112-34-5)		
France	VLE(mg/m ³)	101.2 mg/m ³
France	VLE (ppm)	15 ppm
France	VME (mg/m ³)	67.5 mg/m ³
France	VME (ppm)	10 ppm

8.1.2. Procédures de surveillance: DNELS, PNECS, OEL

Butoxydiglycol (112-34-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	101.2 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	20 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	67.5 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	67.5 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	50.6 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, orale	1.25 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	34 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	10 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	34 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	1 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.1 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	3.9 mg/l
PNEC (Sédiments)	

P&G Professional - C2 Concentré - Nettoyant Multi-Surfaces-Vitres (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Butoxydiglycol (112-34-5)	
PNEC sédiments (eau douce)	4 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0.4 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0.4 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	200 mg/l
Isopropanolamine (78-96-6)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	8.5 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0.67 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2.1 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.033 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.003 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.327 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0.177 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0.018 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0.016 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	3.3 mg/l
Caprylyl/Capryl Glucoside (68515-73-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	595000 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	420 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	35.7 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	124 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	357000 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.176 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.018 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.27 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1.516 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0.152 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0.654 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	560 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

- 8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Pas d'informations complémentaires disponibles
- 8.2.2. Equipement de protection individuelle
Les équipements de protection individuelle ne sont requis qu'en cas d'usage professionnel ou pour les grands paquets (pas les paquets domestiques). Pour un usage consommateur, veuillez respecter les recommandations figurant sur l'étiquette de ce produit.
- Protection des mains : Porter des gants de protection.
- Protection des yeux : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des voies respiratoires : Non applicable.
- Protection contre les dangers thermiques : Non applicable.
- 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement
Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

P&G Professional - C2 Concentré - Nettoyant Multi-Surfaces-Vitres (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Apparence	Liquide.		
État physique	Liquide		
Couleur	bleu.		
Odeur	inodore.		
Seuil olfactif		ppm	Odeur perçue en utilisation normale
pH	10.65		
Point de fusion		°C	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point de congélation			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition	100	°C	
Point éclair			Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition. - TMR. A.9.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Flammabilité (solide, gaz)			Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites d'explosivité		g/m ³	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de la vapeur			Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	Aucune donnée disponible		
Solubilité	Soluble dans l'eau.		
Log Pow			Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les mélanges
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Température de décomposition		°C	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Viscosité	Aucune donnée disponible		
Propriétés explosives	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme explosif car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés explosives CLP (Art 14 (2)).		
Propriétés comburantes	Ce produit n'est pas oxydant.		

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

P&G Professional - C2 Concentré - Nettoyant Multi-Surfaces-Vitres (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Mélange

P&G Professional - C2 Concentré - Nettoyant Multi-Surfaces-Vitres (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)	
Toxicité aiguë	Non classé (*)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé (*)
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non classé (*)
Cancérogénicité	Non classé (*)
Toxicité pour la reproduction	Non classé (*)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé (*)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé (*)
Danger par aspiration	Non classé (*)

(*) Basé sur les données disponibles sur la substance et/ou le produit, les critères de classification du produit ne sont pas remplis. Voir Section 2 et Section 16, respectivement pour la classification de danger applicable et pour la procédure de classification.

11.1.2. Substances dans le mélange.

Toxicité aiguë:

Butoxydiglycol (112-34-5)	
DL50 orale rat	2410 mg/kg bw (//OECD 401)
DL50 cutanée lapin	2764 mg/kg bw (//OECD 402)
Isopropanolamine (78-96-6)	
DL50 orale rat	2813 mg/kg bw (//OECD 401)
Caprylyl/Capryl Glucoside (68515-73-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg bw (OECD 423)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg bw (//OECD 402)
Benzalkonium Chloride (68391-01-5)	
DL50 orale rat	>300-2000 mg/kg bw

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Butoxydiglycol (112-34-5)	
CL50 poisson 1	1300 mg/l //OECD 203; Lepomis macrochirus
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1995 mg/l EC10; OECD 209
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l EU Method C.2; Daphnia magna
ErC50 (algues)	> 100 mg/l OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 96 h
NOEC chronique algues	> 100 mg/l OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 96 h
Isopropanolamine (78-96-6)	
CL50 poisson 1	215 mg/l DIN 38412-15; Leuciscus idus; 96 h
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 2.61 mg/l 0.5 h
CE50 Daphnie 1	108.82 mg/l Daphnia magna; 48 h
ErC50 (algues)	32.7 mg/l DIN 38412-9; Desmodesmus subspicatus; 72 h
NOEC chronique algues	15.1 mg/l DIN 38412-9; Desmodesmus subspicatus; 3 d
Hexyloxyethanol (112-25-4)	
CL50 poisson 1	140 mg/l
CE50 Daphnie 1	1.45 mg/l
NOEC chronique poisson	40 mg/l

P&G Professional - C2 Concentré - Nettoyant Multi-Surfaces-Vitres (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Caprylyl/Capryl Glucoside (68515-73-1)	
CL50 poisson 1	100.81 mg/l ISO 7346/1-3; Danio rerio; 96 h
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 560 mg/l Pseudomonas putida; 6 h
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l OECD 202; Daphnia magna; 48 h
ErC50 (algues)	27.22 mg/l DIN 38412; Desmodesmus subspicatus; 72 h
NOEC (chronique)	> 560 mg/l Pseudomonas putida; 0.25 d
NOEC chronique poisson	1.8 mg/l OECD 204; Danio rerio; 28 d
NOEC chronique crustacé	2 mg/l OECD 202; Daphnia magna; 21 d
NOEC chronique algues	6.25 mg/l DIN 38412; Desmodesmus subspicatus; 3 d
Benzalkonium Chloride (68391-01-5)	
CE50 Daphnie 1	= 0.016 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Butoxydiglycol (112-34-5)	
Biodégradation	85 % OECD 301 C; O2
Isopropanolamine (78-96-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	> 78 % O2; OECD 301 F; > 60% (10 d)
Caprylyl/Capryl Glucoside (68515-73-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	100 % DOC; OECD 301 E; > 70% (10 d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Butoxydiglycol (112-34-5)	
Log Pow	1
Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).
Isopropanolamine (78-96-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Non mesuré.
Caprylyl/Capryl Glucoside (68515-73-1)	
Log Pow	< 0.07
Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Isopropanolamine (78-96-6)	
Mobilité dans le sol	1.789 QSAR SRC PCKOC v2.0
Caprylyl/Capryl Glucoside (68515-73-1)	
Mobilité dans le sol	50.12 OECD 121

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

P&G Professional - C2 Concentré - Nettoyant Multi-Surfaces-Vitres (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)	
Résultats de l'évaluation PBT	Aucune présence de substances PBT et vPvB.
Composant	
Butoxydiglycol (112-34-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Isopropanolamine (78-96-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Caprylyl/Capryl Glucoside (68515-73-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Législation régionale (déchets) : Éliminer conformément à la réglementation locale.

P&G Professional - C2 Concentré - Nettoyant Multi-Surfaces-Vitres (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

- 13.1.2 Recommandations pour l'élimination : Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération.
. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites sous le point 7. Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.
- 13.1.3 Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

- N° ONU : 1903
N° UN (ICAO) : 1903

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

- Désignation officielle de transport : DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Description document de transport (ADR) : UN 1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (2-Hexyloxyethanol, 1-Aminopropan-2-ol), 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classe (ONU) : 8
Classe (ICAO) : 8 - Matières corrosives
Étiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage (ONU) : III

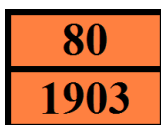
14.5. Dangers pour l'environnement

- Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

- Danger n° (code Kemler) : 80
Code de classification (ONU) : C9
Panneaux oranges :



- Disposition spéciale (ADR) : 274
Catégorie de transport (ADR) : 3
Code de restriction concernant les tunnels : E
Quantités limitées (ADR) : 5I
Quantités exceptées (ADR) : E1

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- Étiquetage des composants : 5-15% Agents de surface non ioniques; Parfums, Citronellol, Hexyl cinnamal, Limonene, Linalool, Désinfectants.

P&G Professional - C2 Concentré - Nettoyant Multi-Surfaces-Vitres (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]. Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006. Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents:

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Indications de changement : Non applicable

16.2. Abréviations et acronymes

LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test. LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne) . PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique . PNEC(s) : Concentration(s) prédite(s) sans effet. vPvB : Très persistant et Très bioaccumulable. AND: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures. ATE: Estimation de la toxicité aiguë. DNEL: Dose dérivée sans effet. OEL : Limite d'exposition professionnelle. ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.

16.3. Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]	Procédure de classification
Skin Corr. 1B	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	Méthode de calcul

16.4. Phrases R et/ou H adéquates (numéro et texte complet) pour les mélanges et substances

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

16.5. Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6. Autres informations

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

P&G Professional - C2 Concentré - Nettoyant Multi-Surfaces-Vitres (Désinfectant) (Flash / Mr. Propre)

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit